

Jean Michel DELATTE

Monsieur FOUCHAULT
Président C.C.P.O
2, avenue L. DELAHAYE

77440 - OCQUERRE

Rademont le, 06 août 2012

Objet : Ma lettre ouverte

Monsieur le Président,

Je me permets de vous adresser, en pièce jointe, la copie de l'article paru sur mon blog concernant votre souhait de vendre à terme les locaux que vous occupez et de vous installer à la Pyramide.

Je n'ai pas l'esprit polémique. Je ne suis ni « *mégalo* », ni « *égocentrique* ». Je pense réagir en simple citoyen qui s'intéresse aux destinées de notre canton en lisant les comptes-rendus des conseils que vous présidez et en se permettant d'y apporter un commentaire ou une réflexion car - *et vous le savez tout aussi bien que moi* - cette notable assemblée n'a pas ouvert ses portes au « dialogue » avec le citoyen que vous êtes censé représenter. C'est, et j'en conviens, l'application pure et simple de la loi régissant les Collectivités Territoriales. Juste une parenthèse à ce sujet : Dans le cadre d'une réforme des Institutions, il serait bon que le législateur ouvre la voie au dialogue en permettant à un groupe d'auditeur externe et totalement indépendant de participer aux travaux des commissions (à titre consultatif et sans droit de vote) tout comme le fait la cour des Comptes. Je ferme cette parenthèse.

Dans le cas d'espèce qui m'intéresse, sachez, Monsieur le Président, que je ne cherche pas à jouer au « contestataire » qui se contenterait de critiquer purement et simplement les mesures élaborées dans un cénacle où une éminence grise semblerait dicter la volonté d'un mentor occulte. Non, nous ne sommes plus en 1521 au « *Cénacle de Meaux* » mais... en 2012, qui est le Guillaume Briçonnet ? Qui est le Noël Bédier ? Je vous laisse le choix !

Je n'ai pas la science infuse. Je me permets simplement d'avertir que le choix d'une telle vente (à *des conditions plus qu'avantageuses...*) à **l'un des membres de droit de la CCPO** pourrait être assimilée à un « *détournement de biens publiques et à une prise illégale d'intérêts* ». C'est le premier point mais vous disposez d'un juriste hors pair qui éloignera cette suspicion.

Jean Michel DELATTE

Quant au second point qu'est le réaménagement du site de la Pyramide, je pense avoir été très clair dans mon écrit joint. Oui, je « propose » une autre voie car le « projet » développé va à l'encontre d'une logique de l'économie ! Le « bébé », né d'un grand élan de solidarité - « *il fallait aider le repreneur pour conforter son offre de reprise* » - vous l'avez sur les bras. GUIGOZ, la seconde maman, ne permettra pas un sevrage suffisant ! Il était donc devenu indispensable de lui trouver une source plus riche en calories ! C'est ici que le bât blesse quand on prend en compte le **coût d'une restructuration lourde**. Je le sais, cet immeuble acheté à bas prix engendrera bien des dépenses de remise en conformité. Je ne vais pas vous les énumérer car vous les connaissez aussi bien que moi !

Reconnaissez, tout de même, que la « précipitation » dans une décision peut s'avérer lourde de conséquences. Je crois, et ce sans vous manquer de respect, qu'il y aurait urgence à revoir la copie. Les conseillers ne sont jamais les payeurs !

Aussi, aimerais-je connaître votre sentiment, **par écrit**, sur les points que je me suis permis de développer. Je ne souhaiterai pas « renouveler » l'expérience avortée d'un dialogue sur les Effaneaux qui n'a jamais eu lieu.

Je vous fais copie de la lettre adressée à Monsieur le Conseiller Général pour information.

Je n'ai aucun compte à régler. Je suis, et ça vous le savez, un « *emmerdeur public* » ! Ne prenez pas à mal mes propos. Je n'agite aucun carton rouge. Je vous pose simplement une question sur une vision qui nous est différente et, en matière d'optique, purement divergente !

Je vous remercie de m'avoir lu. Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes profonds respects.

JM DELATTE



Nota (car je n'aime pas le Post-scriptum abrégé) : Je mettrai en ligne ce courrier sur mon blog sous l'intitulé « Lettre ouverte à Monsieur le Président de la CCPO » dès la rentrée. Il est évident que ce petit mot peut circuler sans avoir à payer de droit d'auteur. Il est fort regrettable que dans « **La lettre** », une page ne soit pas ouverte au courrier des lecteurs !